annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

François Rebsamen veut « avancer » sur « une contribution minimum » payée par les résidents

Face aux conséquences de la suppression de la taxe d'habitation, le ministre de l'Aménagement du territoire s'est dit « favorable » à une réflexion sur la création d'une « contribution minimum » faisant le « lien » entre « une résidence et la collectivité ». « Ce n'est pas possible qu'un certain nombre de communes ne puissent vivre qu'avec 20 % de contributeurs », a-t-il expliqué.

Une nouvelle contribution locale va-t-elle bientôt voir le jour ? C'est, en tout cas, le souhait émis par le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, François Rebsamen, lors de son audition devant la délégation aux collectivités territoriales du Sénat durant laquelle il a présenté sa feuille de route pour les collectivités. Depuis que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée, l'ancien maire de Dijon considère que *« ça ne va pas »* et déplore que cette réforme ait *« rompu le lien entre le citoyen et la collectivité dans laquelle il réside »*. Un constat identique à celui fait, en novembre dernier, par l'ancienne ministre du Partenariat avec les territoires, Catherine Vautrin, qui envisageait déjà à l'époque la mise en place d'une *« contribution citoyenne au service public »* afin de renflouer les caisses des collectivités. Et si l'ancienne présidente du Grand Reims avait bien précisé qu'il était hors de question de créer une nouvelle taxe, François Rebsamen n'a, semble-t-il, rien exclu pour l'heure. *« Je suis favorable à ce qu'on reprenne une réflexion sur une contribution minimum qui soit quelque chose »* qui fait le lien entre *« une résidence et la collectivité »*, a-t-il ainsi défendu devant les sénateurs. Une idée qu'il *« pense remettre sur la table dans la réflexion »*. *« Nous devons le faire, et si je peux le faire avec l'appui des sénateurs, ce sera bien volontiers, parce que* [la situation actuelle] *ne durera pas longtemps »*, a-t-il estimé. *« Ce n'est pas possible qu'un certain nombre de collectivités, de communes, ne puissent vivre qu'avec 20 % de contributeurs. Il y a des communes où il y a 80 % de propriétaires et d'autres* [...] *où il y a 20 ou 30 % de contributeurs. Cela veut dire qu'il y a 60 à 70 % de gens qui n'ont plus de lien* [fiscal avec la collectivité], *et pourtant ils bénéficient des services publics quand ils sont gratuits »*, a pointé le ministre, assurant que s'il *« peut avancer,* [il] *le fera »*.

Déficit : les collectivités « continueront à contribuer »

Le ministre a, par ailleurs, fait savoir qu'il *« défendra jusqu'au bout »* la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Dans le cadre de *« la réflexion qui est menée sur le rassemblement et la fusion des dotations d'investissement »*, il a assuré qu'*« il y aura une place à part pour la DETR, quoiqu'il advienne »*. S'il souhaite *« préserver la capacité d'action des collectivités locales »*, le ministre a souligné que ces dernières *« continueront à participer à l'effort de redressement de nos comptes »*. Et pour que la contribution soit *« juste »*, il faudra *« procéder avant à un diagnostic objectif »*, a-t-il indiqué, en défendant l'idée d'*« une conférence financière des territoires »*. Celle-ci se réunira *« dans les toutes prochaines semaines »* dans le but *« d'atteindre les objectifs »* de la loi de finances pour 2025. Avec la ministre des Comptes publics, il a donc demandé l'organisation de *« réunions régulières avec notamment les associations d'élus »* pour faire le point *« tous les mois, tous les deux mois »* afin de vérifier que *« la trajectoire qui a été définie* [d'un déficit à 5,4 % du PIB pour 2025] *était tenue »*. Une annonce qui intervient alors que le ministre de l'Économie souhaite créer un *« comité d'alerte »* budgétaire où seront déjà conviées les associations d'élus. Et qui est déjà critiqué par le président du Comité des finances locales. Rappelons que l'AMF, dans la résolution adoptée lors de son dernier congrès, s'était dite favorable à la création d'une *« contribution territoriale universelle, sans augmenter le niveau global des prélèvements obligatoires »*.

« Réformes de structure »

Devant *« une grande difficulté* [pour la] *préparation du budget 2026 »*, le gouvernement va donc engager une réflexion méthodologique sur la réalisation *« de réformes de structure, dans un temps très court, afin d'aborder le PLF 2026 dans de meilleures conditions* [que le précédent]*... si tant est que nous soyons toujours là »*, a-t-il prévenu. *« Pour le Premier ministre, on ne peut pas aborder la loi de finances 2026 comme on a abordé celle de 2025 »*, a relayé François Rebsamen, *« car si on fait pareil, à supposer que l'ambiance générale continue de se dégrader, avec des évolutions de PIB modérées,* [...] *nous allons nous retrouver en 2026 à essayer d'ajuster, à quelques pourcents près, ce que nous avons fait cette année »*. Le Premier ministre a donc *« demandé aux ministres de faire une revue précise des missions, sous 15 jours,* [...] *d'évaluer dans un deuxième temps le coût de ces missions,* [...] *de proposer une nouvelle organisation, sous 15 jours, et d'avoir ensuite le débat sur les moyens nécessaires pour cette nouvelle organisation et ces missions »*. *« C'est finalement un budget un peu renversé qui nous est demandé, et les réformes de structure sont dans cela »*, a détaillé celui qui est toujours président de la métropole de Dijon. Pour le reste, il a indiqué que l'exécutif continuerait à soutenir les Maisons France services avec l'objectif d'atteindre *« les 3 000 Maisons sur l'ensemble du territoire »*. En outre, il a précisé que la proposition de loi sur le statut de l'élu serait bien présentée à l'Assemblée nationale *« au cours du prochain trimestre »* et que son ministère formulera une dizaine de propositions *« opérationnelles directement »* pour simplifier l'exercice des missions des élus locaux.

Concernant les compétences eau et assainissement, il a confirmé qu'il respecterait l'engagement pris par Michel Barnier : *« Lorsqu'une commune n'a pas intégré un EPCI ou un syndicat, elle ne sera pas forcée de mutualiser* [...] *sans remettre en cause les mutualisations qui ont déjà eu lieu »*, a-t-il souligné, considérant toutefois qu'il y a *« une réflexion à avoir sur le fonctionnement des Agences de l'eau »*. Pour rappel, la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement a déjà été adoptée au Sénat et vient de l'être en commission des lois de l'Assemblée nationale.

Concernant le Zan, enfin, il a maintenu son souhait de voir reporter l'objectif intermédiaire de 2031 à 2034, mais pas de le supprimer alors que certains sénateurs cherchent à abroger ce point d'étape.

A.W.

(Source : Maire info)

AGRI CONSEIL 39

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date du 04-03-2025 a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé "GAEC DU NOËLTANT". Son siège social est fixé : 2 Chemin de l'Abreuvoir – LOUVENNE – 39320 VAL SURAN. Il sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER.
GAEC agréé le 11-12-2024, enregistré sous le n°39-1349.

Pour avis,
La gérance.

AUTO ECOLE EXCELLENCE

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 83 500 euros
Siège social et siège de liquidation :
130, Rue de la République
MOREZ - 39400 HAUTS DE BIENNE
903 539 005 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2024 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Gökhan KESKIN, demeurant : 66, Route de la Haute-Combe – 39400 MORBIER, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

LEGALTYS

VERS L'EAU

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE
CHASSAL
39360 CHASSAL MOLINGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAL MOLINGES du 1er mars 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : VERS L'EAU
Siège : 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE, CHASSAL, 39360 CHASSAL MOLINGES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :
- Activité principale :
. Toutes activités de gardiennage de véhicules,
. Toutes activités de location de véhicules terrestres à moteur (VTM),
. Toutes activités d'achat et/ou vente de véhicules d'occasion et neuf,
. Toutes activité d'importation de véhicules.
- Activité secondaire :
. Toutes activités liées à la production et la vente d'électricité générée par une turbine.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
- Monsieur Alix ANDREY,
demeurant 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE, CHASSAL, 39360 CHASSAL MOLINGES
Directeur général :
- Monsieur Jean-Alan ARCHER,
demeurant 16 RUE SAINT GEORGES 39360 LARRIVOIRE
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER.

POUR AVIS
Le Président

Monsieur SACCULLO Christophe né le 26/07/1989 à 78250 MEULAN-EN-YVELINES demeurant 2, rue de la Tisserie, 39270 ORGELET agissant au nom de son enfant mineur, Madame GARRIGOU MONA née le 25/01/2024 à 39000 LONS LE SAUNIER, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de son enfant mineur celui de GARRIGOU SACOULLO.

LEGALTYS

BOUCHERIE GRENARD

Société à responsabilité limitée
Au capital de 9 000 euros
Siège social : 7 RUE DE LA FRUITIERE
39370 LA PESSE
802 896 373 RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 22 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 9 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Emmanuel GRENARD et Monsieur Ludovic PILLON, Gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de Société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
- Monsieur Emmanuel GRENARD,
demeurant 1 CHEMIN DU CIMETIERE 39370 LA PESSE
DIRECTEUR GÉNÉRAL :
- Monsieur Ludovic PILLON,
demeurant 8 RUE DE LA FRUITIERE, 39370 LA PESSE.

Pour avis
Le Président

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 13 juin 2012, Madame Josiane Louise Lucie RAVAZZOLO, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Charles Gabriel THOMAS, demeurant à SAINT-CLAUDE (39200) 5 rue du Miroir, née à SAINT-CLAUDE (39200), le 6 octobre 1943, décédée à SAINT-CLAUDE (39200) le 25 septembre 2024.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître REVERCHON en date du 18 février 2025.
Les oppositions sont à former dans le mois suivant réception de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie du testament par le Greffe du Tribunal Judiciaire de LONS LE SAUNIER (Jura) auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Louis REVERCHON, Notaire associé à SAINT-CLAUDE (Jura).

Pour insertion,
Me REVERCHON, Notaire

SELAS LEGATIS DOLE

AVIS - INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Vanessa BAZIN, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée «LEGATIS DOLE», titulaire d'un Office Notarial à DOLE, 34 avenue de Northwich, CRPCEN 39034, le 5 mars 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre Monsieur Denis Raoul Charles Gaston VANACKER, retraité, et Madame Bernadette Marie THOMAS, retraitée, demeurant ensemble à DOLE (39100) 7 rue Champ Dez, nés respectivement, Monsieur à ENGHIEN-LES-BAINS (95880) le 10 novembre 1954 et Madame, à PHALSBOURG (57370) le 26 novembre 1959. Mariés à la mairie de DANNELBOURG (57820) le 18 octobre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

BALBALO

Société civile
au capital de 300 euros
Siège social : 4 Rue Balbalo, 39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date à SAINT LAURENT EN GRANDVAUX et LES ROUSSES du 21 février 2025 et du 4 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile de moyens
Dénomination sociale : BALBALO
Siège social : 4 Rue Balbalo, 39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX
Objet social : La mise en commun de moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le patient et de l'indépendance professionnelle de chaque associé sans que la société puisse elle-même exercer leur profession.
Entre ainsi dans l'objet social les actes suivants :
- La mise à disposition des associés de locaux à usage professionnel, de matériels, de meubles, de personnel, à usage professionnel ;- L'entretien des viens énumérés ci-dessus et plus généralement, faire face à tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la Société ;- Le financement et le règlement des dépenses de la société et la répartition entre les associés des charges, en fonction de ce qui est mis à disposition de chacun, dans les conditions prévues au présentant statuts.
La société peut également acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires.
La société peut encore engager le personnel nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son objet civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 300 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Nicolas DELPORTE, né le 19 janvier 1990 à ST BENOIT LA FORET (37), demeurant 4 rue Balbalo 39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX
Madame Julie PRUNET, née le 02 avril 1989 à LYON (69),demeurant 4 rue Balbalo 39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX
Monsieur Cédric SALINO, né le 12 février 1973 à NANCY (54), demeurant 601 rue de la Frontière 39220 LES ROUSSES
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
La Gérance

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 21 novembre 2017
Madame Michelle Suzanne Lucienne FATON, Née à SALINS-LES-BAINS (39110), le 4 octobre 1941 décédée à BESANCON (25000), le 13 décembre 2024 a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me PRACHT, Notaire à SALINS LES BAINS, le 26 février 2025.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me PRACHT, Notaire à SALINS LES BAINS, référence CRPCEN : 39063, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du contrôle de la saisine.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Lisez et faites lire
Le Jura Agricole et Rural :
www.juragricole.com

le Jura AGRICOLE ET RURAL

Le Jura Agricole et Rural, hebdomadaire d'informations générales et rurales
Éditeur : SCS JAR au capital de 160 000 € - Maison des Agriculteurs
455 rue du Colonel-de-Casteljau - BP 420 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 43 03 99 - Fax 03 84 24 49 92. E-mail : annoncelegale@juragricole.com.
Site internet : http://www.juragricole.com. **Création :** 01-07-1997 - **Durée :** 99 ans.
Commanditaire : Association Le Jura Agricole et Rural. **Commandité :** SARL SOGEJAR
Gérant : SARL SOGEJAR représentée par Jean-Marie Hervé
Directeur de la publication, responsable de la rédaction : Étienne Rougeaux
Rédacteurs : Sébastien CLOSA, Isabelle RENAUT - **CPPAP :** 0928 T 85620

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Tirage OJD 2023 : 2 202 ex. Dépôt légal à parution. **ISSN :** 0222-979X
Publicité nationale : Réussir - 4/14 rue Ferrus - CS41442 - 75683 Paris Cedex 14.
Tél. : 01 49 84 94 22
Publicité régionale et locale : ARB Publicité - Agrapole - 23 rue Jean-Baldassini - 69364 Lyon Cedex 07 - **Contact :** Isabelle PELOUX 06 70 44 06 70.
Abonnement un an : 110 €
Impression : Imprimerie de L'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy - 59440 Avesnes sur Helpe
Journal agréé pour l'insertion des annonces légales et judiciaires
Pour le département du Jura.

ACPM 2023

annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

AGRI CONSEIL 39

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DU JONCHERET

Siège social : 39120 RAHON
Société civile au capital
social de 366.000 €
Agréé le 16-07-1979
sous le n°39-234
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER
n° 320 032 113

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 01-02-2025, les associés ont décidé de transformer le groupement en Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée "SCEA DU JONCHERET", sans création d'un être moral nouveau. Le siège social a été précisé au 3 Bis, Rue du Joncheret – 39120 RAHON. La durée de la société a été prorogée de 40 ans, pour être portée à 90 ans. Le capital social a été augmenté de 237.900 €, pour être fixé à 603.900 €. La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ainsi que la production et la vente d'électricité d'origine photovoltaïque. La société est gérée par ses associé cogérants : M. BONGAIN Cédric, demeurant : 10 Rue de la Chapelle – 39120 RAHON et M. ECOIFFIER Anthony, demeurant : 22 Rue Roguier – 39120 RAHON. La société comprend également un associé non exploitant : SAS DU JONCHERET, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 €, dont le siège social est fixé au 3 Bis, Rue du Joncheret – 39120 RAHON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-Le-Saunier (Jura), sous le n° 982 831 604, représentée par ses dirigeants, M. ECOIFFIER Anthony en qualité de Président, M. BONGAIN Cédric en qualité de Directeur Général. Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
La gérance.

VENTE DE PARCELLE FORESTIERE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.
Bien sis à BALAISEAUX
SUR LA DRILLE
Description Une parcelle de bois cadastrée section B 395 de 40 a 60 ca
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 7 mars 2025, pour faire connaître à Maître Maxime BONNEVIE notaire à LONS LE SAUNIER, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AGRI ENVIRONNEMENT SERVICE 39

Société à responsabilité limitée
capital de 271000 €
Siège social 13 RUE DU GÉNÉRAL MICHEL,
39290 POINTRE
811931377 RCS LONS-LE-SAUNIER

Selon une décision du 01.03.25, l'Associé a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat, production, prise à bail, négoce de toute énergie thermique et électrique, issue de panneaux photovoltaïques et plus largement, aux activités de production et vente de tous types d'énergies renouvelables, négoce et installation d'unités de production d'énergie, travaux de construction, aménagement et agencement de tous immeubles nécessaires à l'exploitation de ces unités et de transférer le siège social du 19 RUE DU GÉNÉRAL MICHEL, 39290 POINTRE au 13 RUE DU GÉNÉRAL MICHEL, 39290 POINTRE et en conséquence, de modifier les articles 2 et 4 des statuts.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06-03-2025 à TAXENNE, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.
Dénomination :SAS DUVERNOIS
Capital : 60.000 € (apports en numéraire).
Durée : 50 ans.
Siège social :10 Rue de la Vèze – 39350 TAXENNE.
Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :
- L'exploitation d'installations de production d'énergie électrique dont la production thermique, solaire, éolienne et plus généralement toute énergie renouvelable et notamment la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques sur des bâtiments lui appartenant ainsi que sur tout immeuble loué par elle, et la vente à des opérateurs agréés de l'énergie produite ;- L'exercice de tous travaux agricoles et ruraux y compris le déneigement et le salage exécutés pour le compte de tiers et toutes opérations commerciales accessoires ou connexes à l'activité agricole ou exercée en milieu rural ;- L'exercice de tous travaux publics, d'amélioration foncière ainsi que la restauration, la création et l'entretien de propriétés et de voiries et toutes opérations commerciales accessoires ;- Prestataires de services agricoles et d'aménagements, mises à disposition et organisations de main-d'œuvre, conseil ;- L'achat, vente et location de matériels, produits et fournitures agricoles et divers matériaux ;- L'achat, vente de fourrages et de paille ;- Les prestations et la vente de tout objet ou matériel susceptibles de faciliter, de stimuler et de promouvoir lesdites activités ;- L'acquisition, l'administration, l'exploitation et mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.
Et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : M. DUVERNOIS Ludovic, demeurant : 12 Rue de la Vèze – 3950 TAXENNE
Directeurs Généraux : M. DUVERNOIS Vincent, demeurant : 16 Rue des Vignes – 39350 TAXENNE et M. DUVERNOIS Bertrand, demeurant : 2 Rue du Moulin – 39350 TAXENNE.
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés. Chaque action donne droit à son détenteur une voix.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : RCS de Lons-Le-Saunier.

Pour avis
Le Président.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le marché :
COMMUNE DE HAUTEROCHE – Mairie - 10 route de Lons – 39570 HAUTEROCHE
Procédure de passation : marché à procédure adaptée
Objet du marché : Recrutement d'un maitre d'œuvre pour les travaux sur le réseau d'assainissement de Granges sur Baume
Critères d'attribution : valeur technique, moyens humains et matériel, planning de réalisation et délais, prix des prestations
Lieu d'exécution : Commune de Hauteroche partie Granges sur Baume (39)
Adresse de retrait ou de demande du dossier de consultation : www.emarchespublics.com
Date limite de remise des offres : Jeudi 3 avril 2025 à 12h

MECANIQUE HYDRAULIQUE GENERALE

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Chemin du Relais,
39110 AIGLEPIERRE
Siège de liquidation :
85 rue de la République
39110 SALINS LES BAINS
918 142 654 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2025 au 85 rue de la République 39110 SALINS LES BAINS, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Julien JOURDANT, demeurant 85 rue de la République 39110 SALINS LES BAINS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

ASSEMBLEE GENERALE FDCJ 2025

L'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs du Jura se tiendra le samedi 05 avril 2025 à partir de 9H au LEGTA de Montmorot.
L'ordre du jour sera le suivant :
•Rapport financier
•Rapport moral et d'activités
•Approbation des comptes 2023/2024, quitus, affectation du résultat (confirmation de l'autorisation au Conseil d'Administration pour des opérations d'acquisition, d'échange ou de vente)
•Approbation du projet de budget du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026
•Vote sur le prix du timbre fédéral, cotisation obligatoire du chasseur
•Vote sur le prix de la cotisation temporaire
•Vote sur les cotisations des territoires
•Vote sur les tarifs des plans de chasse
•Vote sur les modalités de financement des dégâts de grand gibier
•Vote sur le projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2025-2031
•Questions diverses.
Les votants devront se présenter dès 8h00.

AGRI CONSEIL 39

EARL DU LANCIER

Siège social : Rue des Abeilles
PETIT VILLARD
39250 MIGNOVILLARD
Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée
au capital social variable de 130.005 €
R.C.S. Lons-Le-Saunier
n° 398 616 144

Par décision du 11-03-2025, l'associé a décidé, d'augmenter le capital social d'un montant de 242.676 €, pour le porter à 372.681 €, de supprimer la variabilité du capital et de préciser le siège social au : 1 Rue des Abeilles – PETIT VILLARD – 39250 MIGNOVILLARD.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
la gérance.

DISSOLUTION ANTICIPEE

Dénomination : M2 EDITION.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 10 Boulevard GAMBETTA, 39000 LONS-LE-SAUNIER.
911759074 RCS de Lons le Saunier.
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024. Monsieur Marian DENYS, demeurant 390, Rue du Jura 39570 Macornay a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

GIROD ET FILS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 92 664 euros
Siège social et de liquidation : 1 rue de la Glacière, 39270 ORGELET
645 950 072 RCS LONS-LE-SAUNIER

Clôture de Liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 24 Janvier 2025 au siège social et de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2024, déchargé Madame Nadia THOREMBEY, demeurant 1 rue de la Glacière 39270 ORGELET, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

H.B.C

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 14 Avenue Camille Prost,
39000 LONS LE SAUNIER
Siège de liquidation :
258 Rue des Charmes
39210 LE PIN
441.410.222 RCS LONS LE SAUNIER

DISSOLUTION DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 août 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacques-Olivier CRETIN, demeurant 258 rue des Charmes 39210 LE PIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 258 rue des Charmes 39210 LE PIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

FIC SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 545, Route de Besançon
39000 LONS LE SAUNIER
798 877 379 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 29 janvier 2025, la société OKTEO, dont le siège social est 259, Route des Soudanières - 01250 CEYZERIAT, a été nommée en qualité de Présidente, à compter du même jour, en remplacement de Monsieur François-Xavier MARANO, démissionnaire. L'associée unique a également pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Nicolas VALERO de son mandat de Directeur Général à effet du 29 janvier 2025 et de son non-remplacement.

Pour avis
Le Président

UNION DE COOPÉRATIVES AGRICOLES COOPERATIVE BEURRIERE DU VAL DE MIEGES

Société à capital variable
Siège social : Beurrerie
3 route de Longcochon
39250 NOZEROY
Agréée N° 14451
SIRET : 77840772600018

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira le Jeudi 27 mars 2025 à 10h Au restaurant Chez Barbara
Ordre du jour :
1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3) Quitus aux administrateurs
4) Dotation des réserves obligatoires
5) Dotation des réserves libres et distributions
6) Renouvellement du tiers sortant du CA
7) Ratification de cooptation en CA
8) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9) Remplacement d'un administrateur
10) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11) Constatation de la variation du capital social
12) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13) Conventions réglementées
14) Document relatif aux informations sur le prix
15) Pouvoirs pour les formalités
16) Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15ème jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président, François VUILLEMIN

AGRI CONSEIL 39

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DU PRE COURBE

Siège social : 39120 PESEUX
Société civile au capital social
variable de 159.950 €
R.C.S. Lons-Le-Saunier
n° 432 429 579

Par décision du 07-03-2025, l'indivision successorale a constaté la vacance des fonctions de gérant de M. CARTAUX François, suite à son décès survenu le 28-06-2024 et a nommé M. CARTAUX Benjamin, demeurant : 1 C Route de Saint-Loup – 39120 PESEUX, gérant à la même date. Le siège social a été précisé au 1 C Route de Saint-Loup – 39120 PESEUX. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CMV3B Group
Siège social: 36, Rue LECOURBE – 39000 LONS LE SAUNIER
Objet social : La prise de participation ou d'intérêts directs ou indirects dans toutes sociétés et entreprises, constituées ou à constituer, avec vocation de promouvoir et d'aider la réalisation de leurs objectifs économiques notamment par l'exercice de tous mandats sociaux et/ou toutes prestations de services spécifiques. Tous conseils, études, assistance, et prestations diverses, notamment en matière de gestion technique, financière, administrative, commerciale. Conduite de la politique des filiales et animation du groupe qu'elle contrôle. La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou autres titres de placement. L'acquisition et la gestion de tous biens meubles et immeubles avec ou sans prestations de parahôtellerie, l'entretien et la réparation des immeubles appartenant à la société et prestations d'entretien de tous immeubles.
Durée: 99 années
Capital: 3 000 €
Admission aux Assemblée et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les actions de la société sont librement cessibles uniquement entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'après obtention de l'agrément donné par décision collective adoptée à la majorité d'au moins des deux-tiers
Président : Monsieur Eric BIGORNE demeurant 83, Rue du Château d'eau – 39570 FREBUANS
Directeur Général : Madame Christelle VAUTHEY demeurant 83, Rue du Château d'eau – 39570 FREBUANS
Immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis

La Société dénommée SCI MINaya Montciel, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à LONS-LE-SAUNIER (39000), 1 rue Pierre Hebmann, identifiée au SIREN sous le numéro 913013314 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 février 2025, les associés ont décidé de transférer à compter du 4 février 2025 le siège social qui était à LONS LE SAUNIER (39000) 1, rue Pierre Hebmann à t'adresse suivante 101 rue du Mont neuf (39570) PERRIGNY
L'article n°4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des société de LONS-LE-SAUNIER

Pour avis et mention.

Maître Paul JOUFFROY
22 rue du Châtelet
39160 SAINT AMOUR

Par testament olographe en date à LOISIA (39320) le 23 mai 2024, Monsieur Christian Claude Joseph GAGNIEU, en son vivant demeurant à LOISIA (39320) 5 rue du Lavoir, né à LYON (69005) le 10 septembre 1936, décédé à LONS LE SAUNIER (39000) le 17 décembre 2024, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Paul JOUFFROY Notaire à SAINT AMOUR (39160) suivant procès-verbal en date du 8 mars 2025 dont une copie authentique a été transmise au Greffe du Tribunal Judiciaire de LONS LE SAUNIER. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Paul JOUFFROY, 22 rue du Châtelet, 39160 SAINT AMOUR.

Pour avis

Dernier délai pour la parution de vos annonces légales PAPIER le mardi 17h
pour une parution papier le vendredi
ET TOUJOURS PARUTION IMMÉDIATE SUR NOTRE SITE INTERNET

Professionnel du droit ou particulier
Gagnez du temps
pour publier vos annonces judiciaires et légales
Sans intermédiaires Dans toute la France !
Publiez vos annonces en toute autonomie
24h24 - 7j/7
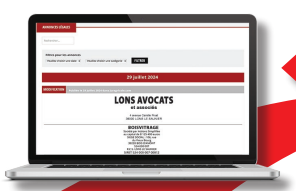
OU

Nous relisons votre annonce avant publication
Scannez ce QRCode pour en savoir plus
le Jura AGRICOLE ET RURAL